



# Projet Educatif territorial 2015 - 2018



## **SOMMAIRE**

**Préambule- - - - -4**

**I - Données générales - - - - - 5**

A - Périmètre du PEDT

B - Public concerné

C - Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

D - L'état des lieux de l'existant

1- Les structures municipales

2- Les structures partenaires

E - Atouts et contraintes du territoire

1- Les atouts

2- Les limites

**II - Les objectifs éducatifs- - - - - 10**

A – Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

B – Les axes transversaux aux projets d'école et pédagogiques

C- L'organisation de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire communal

D- Les objectifs et moyens du projet éducatif territorial

**III - L'organisation des temps d'activités - - - - - 15**

A- L'organisation particulière pour les plus petits

B- L'articulation pour les 3 années de PEDT

C- L'équipe d'animation

**IV – La mise en œuvre des activités périscolaires- - - - -16**

A - Le projet pédagogique 2014/2015 des ALSH périscolaires : un exemple de la prise en compte des objectifs inscrits au PEDT

1- Les objectifs et les moyens du projet pédagogique

2- Le fonctionnement des accueils périscolaires du matin et du soir

3- Le fonctionnement de la pause méridienne

B - Le projet d'animation des accueils de loisirs périscolaires

C – Le temps de récré-goûter

**V - Les partenaires fédérés au sein du Comité de Pilotage - - - - - 22**

**VI – Eléments prévus dans l'évaluation du projet - - - - - 24**

A – Les intervenants

B – Les parents et/ou usagers

C - Périodicité des réunions du COPIL

D - Indicateurs retenus

E - Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

## Préambule

La Commune de Guilers, Membre de Brest Métropole, compte 7613 habitants (chiffres Insee 2013). Située au cœur du Pays de Brest, au carrefour d'une zone rurale en développement et de l'agglomération brestoïse qui concentre majoritairement l'emploi, elle présente une démographie positive mais modérée après avoir connu à la faveur d'opérations de forte urbanisation, une explosion démographique remarquable dans les années 70/80.

Cette progression a fait évoluer la Commune rurale en Commune périurbaine.

Qualifiée un temps de « ville dortoir » la Commune a su peu à peu prendre sa place au sein de l'agglomération brestoïse tout en préservant son identité propre, grâce notamment à une urbanisation maîtrisée, un apport en équipements et en services adaptés à sa population, un tissu associatif développé, un large éventail d'activités sportives et de loisirs, une vie économique en développement.

En 2014, s'est ouverte sur la Commune, la Maison de l'Enfance accueillant en son sein un multi-accueil de 30 places, l'Accueil de Loisirs sans Hébergement les Flamboyants, les regroupements d'assistantes maternelles, le relais Parents assistantes maternelles et la coordination Enfance. Cela a permis de compléter l'offre d'accueil.

La commune consciente des enjeux éducatifs a la particularité de posséder des accueils de loisirs périscolaires sur les deux écoles publiques et a de plus, depuis 2009 mis en place des ateliers durant la pause méridienne.

Ces accueils de loisirs périscolaires se basent sur une charte éducative et sur un projet pédagogique.

La Ville de Guilers est également co-signataire avec la CAF du Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat en cours de renégociation avec la CAF prévoyait pour les années 2011/2014 des développements sur les accueils périscolaires, le soutien à la fonction de pilotage tant au niveau enfance qu'au niveau de la jeunesse.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a fait l'objet d'une demande de dérogation en février 2013 pour une application à la rentrée 2014-2015. L'accord de la DASEN nous est parvenu en mars 2013.

La volonté de la commune a été en 2014, non seulement de proposer une cohérence territoriale en intégrant dans la réflexion, l'École Sainte Thérèse, mais aussi en fédérant les énergies du tissu éducatif local autour du projet.

En mai 2014, aux vues des problématiques de recrutement de personnel et des contraintes financières, la Ville a décidé de ne pas proposer des activités après l'école mais un temps récréatif non intégré dans les ALSH périscolaires.

Ce temps est un véritable moment de transition entre :

- l'école et la maison
- l'école et les activités des enfants
- l'école et les ALSH périscolaires

Suite à cette décision de la Ville, l'école privée Sainte –Thérèse n'a pas souhaité poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre des rythmes scolaires et a conservé ses horaires.

Après presque 6 mois d'expérimentation de cette nouvelle organisation, il convient d'intégrer dans un souci de cohérence l'ensemble de ces temps au sein d'un Projet Educatif Territorial et se doter ainsi d'un outil éducatif performant.

Ce PEDT fixe pour 3 ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

Le projet Educatif territorial reprendra les grands axes éducatifs posés par l'avant projet présenté en avril 2014 et intégrera les accueils de loisirs périscolaires des écoles publiques de la commune ainsi que le temps de récré-goûter proposé depuis septembre 2014.

Il permet d'intégrer au sein d'un parcours éducatif global et cohérent les développements déjà existants et se devra de prendre en compte les axes prévus au futur contrat enfance jeunesse.

## **I - Données générales :**

Le présent projet est édicté pour une durée de trois ans révisable annuellement par avenant.

L'organisation du temps scolaire a été validée par la DASEN en 2014 et ne devrait pas connaître de modifications dans les années à venir.

Le constat posé en préambule permet de constater la richesse et la structuration des accueils périscolaires au sein des écoles publiques de Guilers. Les activités proposées répondent de manière plus que satisfaisante à l'esprit de la réforme des rythmes scolaires.

Dans un souci de démontrer l'articulation cohérente entre les partenaires éducatifs, l'écriture de ce PEDT sera la base de cette coordination entre les partenaires.

|  |           |
|--|-----------|
| Projet d'organisation du temps scolaire                          | 2014      |
| Décision de la DASEN en matière d'organisation du temps scolaire | 2014      |
| Présentation du PEDT   | Mars 2015 |

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de GUILERS

Représentant légal : Monsieur Pierre OGOR, Maire

Elu référent : Madame Isabelle Nedelec, Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse.

Correspondant : Marie-Anne FAUDEIL, responsable du Pôle Vie Locale et Citoyenneté jusqu'en septembre 2014

Ville de Guilers, 16 rue Charles de Gaulle 29820 GUILERS

02.98.07.61.52

ville@mairie-guilers.f

### **A - Périmètre du PEDT**

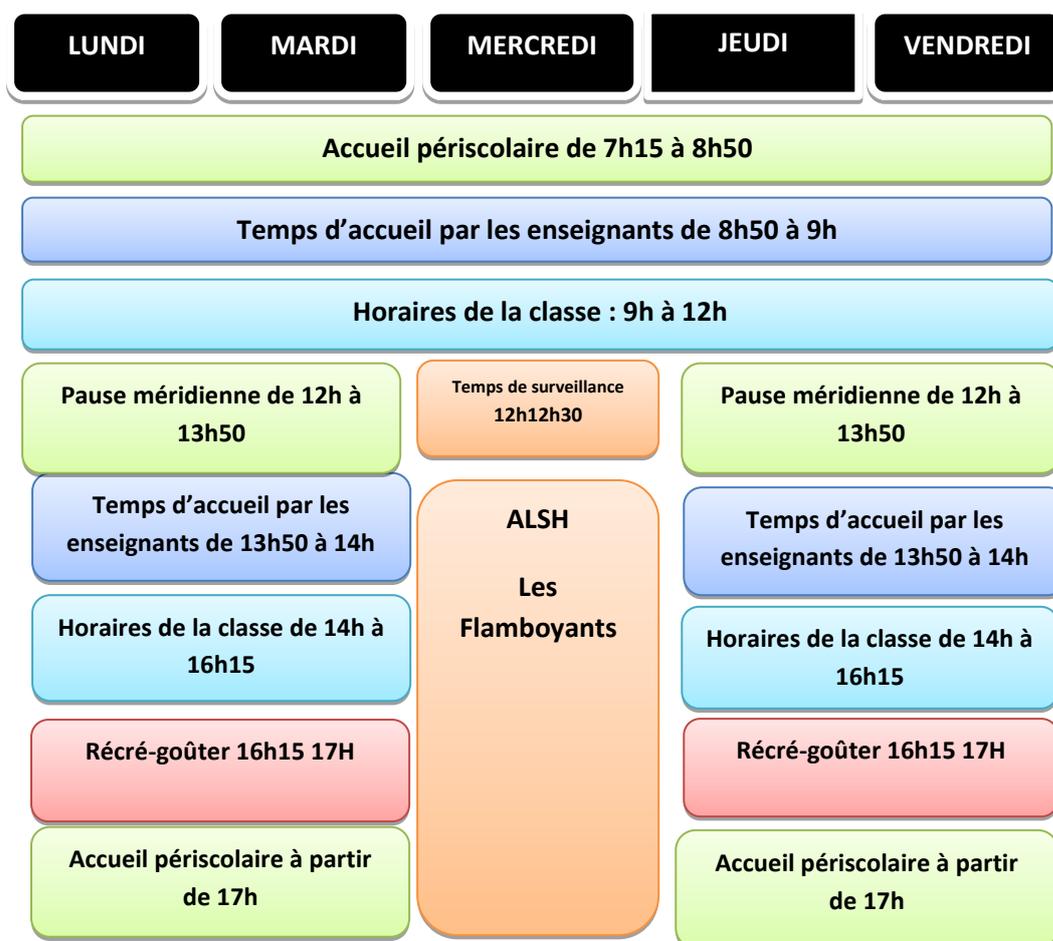
|   |  |
|---|--|
| <b>Territoire concerné</b>                                    | Commune de Guilers   |
| <b>Observations</b>   | Quelques enfants habitant les communes de BMO.                         |
| <b>Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire</b> | Commune non éligible à la dotation de solidarité rurale dite DSR cible |

### **B - Public concerné** (effectifs Education Nationale rentrée 2014 /2015)

|                                      | <b><u>Ecole Pauline Kergomard</u></b> | <b><u>Ecole Chateaubriand</u></b> |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <b><u>Nombre total d'enfants</u></b> | 298                                   | 319                               |
| <b><u>Maternelle</u></b>             | 123                                   | 126                               |
| <b><u>Elémentaire</u></b>            | 175                                   | 193                               |

### **C - Périodes de la journée et de la semaine concernées par le PEDT**

**ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :**



### **D - Etat des lieux de l'existant**

#### **1 – Les structures municipales**

- **les accueils de loisirs périscolaires sans hébergement**

Les garderies périscolaires accueillent les enfants de maternelle et d'élémentaire des deux groupes scolaires publics de la commune.

Le temps de pause méridienne pour une heure a été rattaché aux ALSH périscolaires en décembre 2008 après avis favorable de la direction départementale de la Cohésion sociale.

Les accueils bénéficient d'un agrément de la DDCS pour un accueil de 96 enfants soit 48 enfants par site répartis comme suit 20 enfants de - de 6ans et 28 enfants de + de 6 ans.

Les taux d'encadrement sont :

- un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

- **Le temps de récré-goûter**

Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont pris en charge de manière séparée afin de tenir compte du rythme de chacun, à partir de 16h15 jusqu'à 17h. Ils bénéficient de manière échelonnée d'un goûter équilibré et d'un temps récréatif encadré et animé.

Sur chaque site :

4 animateurs pour les maternelles (agents des ALSH périscolaires et ATSEM)

4 animateurs pour les élémentaires (agents des ALSH périscolaires)

Intervention des coordinatrices enfance et scolaire et des animateurs jeunesse

- **L'ALSH 10 /17 ans : l'Espace Jeunes**

Les animateurs de l'Espace Jeunes interviennent sur de nombreux ateliers et animent également des activités pour les presk'ados à partir de 10 ans. Les animateurs jeunesse interviennent sur les ALSH périscolaires, la pause méridienne et le temps de récré-goûter.

- **La médiathèque**

La Guilthèque a un rôle éducatif prépondérant auprès des enfants. Les animatrices jeunesse de la Guilthèque interviennent régulièrement durant les temps d'activités périscolaires.

## **2 – Les Structures Partenaires**

- **L'accueil de loisirs associatif « Les Flamboyants » pour les 3-12 ans**

Le centre de loisirs organise l'accueil des enfants autour d'ateliers créatifs, sorties, sorties plages en été, activité photographie, expression théâtrale...

Les valeurs éducatives suivantes sont développées dans le projet pédagogique :

- l'accueil de loisirs est un lieu de vie où l'enfant doit pouvoir évoluer en toute confiance, découvrir, expérimenter, apprendre, partager, être écouté, choisir, prendre du plaisir et s'amuser.
- à travers les activités les enfants doivent pouvoir se construire, faire des découvertes, expérimenter, trouver du plaisir à faire, évoluer en toute sécurité

Un partenariat a été mis en place afin que les animateurs des Flamboyants viennent récupérer les enfants sur les deux sites le mercredi à midi.

- **Le centre social L'Agora**

L'Agora accueille les activités de l'association destinée à la jeunesse et des activités tout-public.

Lors de l'écriture du nouveau projet social, la commune a validé l'intervention sur un volet d'heures définies de l'animatrice famille et de l'animatrice Cyber commune.

Les professionnels et les bénévoles de l'association ont trouvé toute leur place au sein des écoles et ont permis la mise en place d'un partenariat renforcé.

- **L'école de musique et de danse :**

Des interventions encadrées par une convention ont déjà lieu sur les accueils de loisirs périscolaires.

- **La médiathèque**

La Guilthèque a un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du parcours éducatif des enfants. Les animatrices jeunesse de la Guilthèque interviennent régulièrement durant les temps d'activités périscolaires.

- **Les autres associations**

Le secteur associatif est très développé et dynamique sur la commune. Peu de retour à leur niveau dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires, cependant la Ville souhaite développer un partenariat avec l'ensemble des associations, acteurs éducatifs importants du territoire.

## **E - Atouts et contraintes du territoire**

### **1 - Les atouts :**

- Des accueils périscolaires structurés sur les écoles publiques avec des animateurs qualifiés.
- Une coordination générale et des référents sur site.

- l'ALSH associatif prend en charge les enfants inscrits sur site le mercredi après la fin des cours. Ils sont acheminés par les animateurs du centre vers l'ALSH situé à la Maison de l'Enfance (lieu central).

- Un temps de surveillance gratuit est proposé le mercredi midi jusqu'à 12h30 sur les sites de Pauline Kergomard et Chateaubriand afin de permettre aux parents de venir chercher leurs enfants.

- Existence de temps forts portés par la commune à destination de l'ensemble des enfants : semaine du jeu, olympiades, journée de l'arbre etc...

- Des coordinations communales harmonisées.

## **2 - Les limites**

- Des contraintes financières fortes
- Des partenariats difficiles à tisser avec les associations
- Une cohérence à trouver sur l'ensemble des écoles de la commune

## **II - Les objectifs éducatifs :**

### **A- Articulation du PEDT avec les dispositifs existants**

Le présent PEDT trouvera toute sa place au sein du Contrat Enfance Jeunesse et des axes communs se dégageront de ces deux textes.

L'actuel CEJ est en cours de renégociation avec la CAF pour une signature en décembre 2015.

Les objectifs éducatifs seront en adéquation avec la Charte éducative et le projet pédagogique des ALSH périscolaires de la Commune mais aussi les projets d'école des différents groupes scolaires.

### **B- Les axes transversaux aux projets d'école et pédagogiques**

- pratique de l'outil informatique
- citoyenneté
- découvertes des arts
- lien entre les arts et les sciences

#### **Mais aussi à développer :**

- activités physiques diversifiées
- activités scientifiques
- pratique du « ne rien faire »

- ateliers d'écriture
- pratique de l'oralité
- lecture

### **C- L'organisation de la Réforme des Rythmes scolaires sur le territoire communal**

| <b>Objectifs</b>  | <b>Moyens et effets attendus</b>  |
|---|---|
| Etablir une continuité dans la semaine scolaire   | Accueil en classe le mercredi matin<br>Horaires identiques toute la semaine   |
| Réduire la durée quotidienne de la classe   | 5h15 de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis  |
| Maintenir la cohérence entre l'accompagnement communal et l'action de l'Education Nationale | Maintien des animations proposées chaque année scolaire, maintien et développement des animations proposées sur les ALSH périscolaires et durant la pause méridienne tout en permettant aux enfants de bénéficier d'un temps récréatif. |

### **D- Les objectifs et moyens du Projet Educatif territorial**

| <b>DECOUVRIR EN JOUANT</b>   |   |
|--|---|
| <b>Objectifs opérationnels</b>                                       | <b>Moyens</b>   |
| Faire du ludique et du loisir, la base essentielle de chaque atelier | <ul style="list-style-type: none"> <li>• en faisant et laissant jouer</li> <li>• en ayant à l'esprit que c'est un temps de loisir</li> <li>• en suscitant la curiosité</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  |   |
| Favoriser les découvertes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• en proposant aux enfants d'explorer des domaines diversifiés (culture, sports, sports, sciences, techniques, nature...)</li> <li>• par la redécouverte des techniques traditionnelles (jeu de billes, marelle, tricot, couture, cuisine...)</li> <li>• par les partages des savoirs, des histoires...</li> </ul> |
| Laisser libre cours à l'imagination et à la créativité, au sens artistique | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En proposant aux enfants d'inventer des histoires, les écrire, les dessiner, les mettre en scène...</li> <li>• par la découverte des techniques artistiques, numériques, des domaines culturels différents</li> <li>• Par l'expérimentation du matériel mis à disposition</li> </ul>                             |
| Respecter le rythme de l'enfant, favoriser, bien-être et détente           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• en tenant compte de l'âge et du développement des enfants</li> <li>• en permettant à l'enfant de se poser, de buller</li> <li>• en étant en petits groupes dans la mesure du possible</li> <li>• en prenant le temps de l'observation</li> </ul>   |

| <b>VIVRE ENSEMBLE ET DEVENIR CITOYEN</b>  |  |
|---|--|
| <b>Objectifs opérationnels</b>            | <b>Moyens</b>  |
| Favoriser la coopération et la solidarité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En proposant des ateliers mixtes</li> <li>• En facilitant l'entraide entre les enfants, enfants/adultes, en partageant</li> <li>• en proposant des activités avec un suivi et d'autres sans</li> <li>• en expérimentant la négociation</li> </ul> |
| Développer des valeurs citoyennes de      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• par le dialogue, l'échange</li> <li>• par le respect des règles de vie</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
| respect, tolérance et d'écoute                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• en demandant à l'enfant d'avoir un comportement responsable et respectueux</li> <li>• par l'acceptation des différences</li> <li>• par la pratique du civisme et des valeurs citoyennes</li> </ul>  |
| Favoriser les relations avec et vers les autres            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• par la création de liens avec des personnes d'âges différents</li> <li>• par la rencontre de personnes passionnées</li> <li>• par le partage des savoirs et des connaissances</li> </ul>  |
| Sensibiliser les enfants à la nature et à l'environnement  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• par l'observation de la faune, flore locale, de l'environnement local, du cycle de la vie</li> <li>• par le développement des pratiques éco-citoyennes (jardinage, développement durable, tri sélectif)</li> <li>• par l'utilisation des matériaux de récupération</li> </ul> |
| <b>SE CONNAITRE, CONTINUER A DEVENIR AUTONOME, GRANDIR</b> |  |
| <b>Objectifs opérationnels</b>                             | <b>Moyens</b>  |
| Etre acteur de ses temps périscolaires                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• par le choix de ses animations</li> <li>• par l'orientation dans l'espace et dans le temps</li> <li>• en permettant à l'enfant d'être force de proposition</li> <li>• par l'évaluation</li> </ul>   |
| Se découvrir   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• par l'écoute de son corps et de ses sens</li> <li>• en permettant à l'enfant de vaincre ses peurs ou ses appréhensions</li> <li>• par l'engagement en fonction de ses souhaits et de ses possibilités</li> </ul>  |

|                       |  |
|-----------------------|--|
|                       |  |
| Avoir l'estime de soi | <ul style="list-style-type: none"> <li>• par le franchissement d'étapes</li> <li>• en valorisant, en minimisant ses échecs, en mettant l'enfant en situation de réussite</li> <li>• par le dépassement</li> <li>• par la possibilité de progresser ou pas</li> </ul> |

### Afin de répondre à ces objectifs



- **La charte éducative**
- **Le projet pédagogique des ALSH périscolaires en lien avec les projets d'école**
- **Un temps de transition proposé aux enfants : le récré-goûter.**



4 thèmes s'insérant dans ces parcours sont proposés :

- ✓ **Le Monde qui t'entoure** : découverte des métiers, citoyenneté, de l'environnement, informatique, langues .... : Vert
- ✓ **Arts et cultures** : musique, théâtre, arts plastiques, activités manuelles
- ✓ **Temps récréatif** : jeux intérieurs, Bouge ton corps, sophrologie, lecture de conte...
- ✓ **Activités physiques** : sports collectifs, danse, gouren.



La Ville de Guilers s'engage donc à proposer des activités ayant pour finalité le jeu et qui répondent aux critères suivants :

- être ludiques et récréatives
- être proposées sans objectifs d'acquisition d'un niveau technique ni de performance
- leur pratique ne doit pas être intensive

- être accessible à l'ensemble du groupe

Ces activités permettront de :

- faire découvrir aux familles et aux enfants les associations et partenaires locaux.
- favoriser la communication familles/enfants sur les activités.

### **III - L'organisation des temps d'activités**

#### **A- L'organisation particulière pour les plus petits**

Les Petites sections et les moyennes sections bénéficieront d'une prise en charge particulière à savoir l'organisation en continuité de la journée avec des activités douces.

#### **B- L'articulation pour les 3 années du PEDT**

- 2 ALSH périscolaires avec pour chacun 1 déclaration auprès de la DDCS avec un taux d'encadrement non dérogoaire.
  - l'ALSH Chateaubriand : direction BAFD
  - l'ALSH Pauline Kergomard : direction BAFD
- Le temps de récré-goûter avec un encadrement basé sur les mêmes équipes d'animation mais ne rentrant pas dans le cadre des ALSH.

#### **C- L'équipe d'animation**

L'équipe est constituée d'agents placés **sous la responsabilité de la coordination périscolaire.**

Des référents sur site sont désignés (directeurs). Ils sont chargés en lien avec la coordinatrice périscolaire de la mise en place des ateliers, de la relation avec les enseignants, les parents et les animateurs. Ils secondent la coordinatrice périscolaire dans l'organisation générale, la répartition des groupes, la mise en place des ateliers, la sécurité des enfants et le matériel mis à disposition....

Des temps d'échange et de préparation auront lieu.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, moral et affective
- Etre à l'écoute et attentive au comportement des enfants
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir-être, inciter mais ne pas forcer
- Développer le lien avec les familles

L'animateur prendra en charge le groupe qui lui a été désigné et animera son atelier.

Viennent s'ajouter des animateurs occasionnels et des professionnels / bénévoles des associations.

L'équipe d'animation sera soutenue par les directeurs des 2 ALSH et coordonnée par la coordinatrice périscolaire garante du respect du projet pédagogique.

La coordinatrice veillera à ce que l'animateur ait préparé au préalable sa séance et prévu le matériel adéquat. Le projet éducatif mobilisera le mouvement associatif local, mais également les bénévoles.

## **IV La mise en œuvre des activités périscolaires:**

### **A- Le projet pédagogique 2014/2015 des ALSH périscolaires : un exemple de la prise en compte des objectifs inscrits au PEDT**

Ce projet pédagogique réalisé en concertation avec les équipes des ALSH périscolaires a pour base la Charte Educative votée par la commune en 2009. Il s'appuie également sur le diagnostic territorial élaboré lors de la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

L'équipe d'animation, ayant pris connaissance de la Charte Educative et de ce Projet Pédagogique, s'engage à les respecter et les mettre en œuvre.

Toute éventuelle modification du fonctionnement ou de l'organisation devra être validée avant son application sur le terrain.

La ville de Guilers assure la gestion de deux ALSH périscolaires situées au sein des écoles publiques Chateaubriand et Pauline Kergomard et l'animation de la pause méridienne sur chacun des deux sites.

Depuis la rentrée 2013, l'unique ALSH périscolaire municipal a été scindé en deux avec une direction par site, afin d'apporter une nouvelle dynamique sur le terrain.

#### **1 - Les objectifs et les moyens du projet pédagogique**

- o **Faire régner une atmosphère de détente, de bien-être et de loisirs.**

**Constat :** Des lieux de séparation ou de transition entre la famille et le milieu scolaire.

- ✓ En facilitant la séparation entre l'enfant et sa famille.

- ✓ Par l'accueil personnalisé des enfants.
- ✓ Par le respect du rythme de vie des enfants.
- ✓ Par le rire et la bonne humeur.
- ✓ Par le libre choix des enfants de participer ou pas aux jeux et aux activités proposés.
- ✓ Par une souplesse d'organisation.
- ✓ Par l'aménagement de l'espace.

o **Favoriser l'imaginaire, la créativité, la curiosité, la découverte**

**Constat :** L'imaginaire est un besoin de l'enfant. Il est à la source des apprentissages.

- ✓ En laissant dessiner l'enfant librement.
- ✓ En utilisant la fabulation.
- ✓ En jouant avec des jeux de styles différents (construction, jeux du monde, mimétisme...) méconnus des enfants.
- ✓ En proposant des animations et des activités en lien avec le thème.
- ✓ Par la découverte de nouvelles activités culturelles, artistiques et sportives...
- ✓ En laissant du temps libre aux enfants.

o **Aider l'enfant à devenir citoyen, solidaire, autonome.**

**Constat :** L'adulte agit trop souvent à la place de l'enfant.

- ✓ En développant l'autonomie de l'enfant.
- ✓ En favorisant le respect (de soi, des autres et du matériel).
- ✓ En permettant l'expression de tous (favoriser le dialogue et l'écoute).
- ✓ En sensibilisant l'enfant à ses droits et à ses devoirs.
- ✓ En sensibilisant l'enfant aux différences.
- ✓ En sensibilisant l'enfant à l'hygiène et à celle de son environnement.
- ✓ En mettant en place des règles de vie.

Le jeu sous toutes ses formes reste l'outil essentiel pour atteindre ces objectifs et moyens.

## **2 - Le fonctionnement des accueils de loisirs le matin et le soir**

### ***Les horaires***

Les enfants scolarisés sont accueillis de 7h15 à 9h et de 17h à 19h00.

Ils arrivent et partent de façon échelonnée.

## ***Les locaux***

Chaque accueil de loisirs périscolaire possède ses propres locaux et comprend : une salle de garderie, une cour, des sanitaires, les BCD et les salles de motricité des écoles sont à disposition des enfants.

## ***Le fonctionnement le matin***

Un petit déjeuner est servi de 7h45 à 8h aux enfants arrivant avant 8h00.

Dès son arrivée, l'enfant participe librement aux activités. Celles-ci respectent ce moment de séparation avec la famille et l'entrée à l'école. L'enfant sera sollicité toute la journée, il faut faire en sorte que ce moment soit calme, reposant et tranquille. Des livres, un espace dessin, puzzle, jeux de manipulation et de construction (encastrement, pâte à modeler, kapla), de société, d'imitation (poupée, espace cuisine, garage) sont à disposition.

L'espace dessin : les coloriages sont rangés et sortis ponctuellement (temps festifs comme Noël, Pâques... pour permettre aux enfants de dessiner librement et de manière créative...

Il est nécessaire de veiller à différencier les besoins et les désirs de l'enfant. L'enfant ayant besoin de temps de repos avant de commencer une journée intense d'activités, l'équipe d'animation mettra en place des temps calmes.

A 8h30, un temps autour d'histoires et de contes est mis en place. L'arrivée des enfants à partir de cette heure ne permet pas de commencer une activité. Un temps calme est adapté avant le démarrage de l'école à 8h50.

A 8h45, les enfants de maternelle sont conduits dans leurs classes respectives. Les élémentaires sont conduits sur la cour de l'école.

## ***Le fonctionnement le soir***

A 17h00, à l'issue du temps de récré-goûter (de 16h15 à 17h00, temps mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires) et après l'appel, l'équipe d'animation prend en charge les enfants inscrits à la garderie.

On profite du beau temps et de l'extérieur aussi souvent que possible pour des jeux libres mais aussi pour des jeux animés par l'équipe. La garderie périscolaire doit être un moment de détente et de défoulement après une journée de classe durant laquelle les enfants ont été attentifs.

Site de Pauline Kergomard : les élémentaires ont la possibilité de faire leurs devoirs. Ils peuvent s'isoler dans un lieu dédié sous la surveillance d'une animatrice.

Site de Chateaubriand : l'aide aux devoirs est proposée par la CLE (association d'aide aux devoirs de la commune) à partir de 17h indépendamment des ALSH périscolaires.

Les enfants pourront jouer le reste de la soirée, écouter des histoires, dessiner, manipuler et faire des activités manuelles de temps à autre en lien avec le thème de l'année.

**→ Le jeu sous toutes ses formes est l'activité principale**

### ***Les moyens humains***

L'équipe se réunit une heure une fois par mois en fonction des besoins afin de donner vie au projet pédagogique, d'améliorer le fonctionnement, de construire ensemble des projets d'animation et de temps forts, de préparer les activités.

Une attention particulière est portée à la formation du personnel d'animation (BAFA + formation continue).

Sur chacun des sites Chateaubriand et Pauline Kergomard, la direction est assurée par un animateur titulaire du BAFD et l'équipe est formée de 3 autres animateurs (titulaires du BAFA ou adjoint d'animation), complétée en fonction du nombre d'enfants accueillis.

### ***Les moyens financiers***

Les directrices des ALSH bénéficient d'un budget pour le temps de garderie pour l'année scolaire.

## **3 - Le fonctionnement de la pause méridienne**

### ***Les horaires***

La pause méridienne se déroule de 12h00 à 13h50 sur les deux sites.

### ***Les locaux***

Les locaux scolaires et périscolaires sont mutualisés (BCD, salle de psychomotricité...), salle d'Arts Plastiques, cour de récréation. Cette mutualisation en concertation avec les équipes enseignantes, permet de proposer des activités adaptées aux enfants selon leur âge.

- ⇒ **Châteaubriand** : La salle d'arts plastique au 1<sup>o</sup> étage, la salle de détente, la salle de chorale en élémentaire, la BCD et la salle informatique. En maternelle : la salle de motricité, la BCD (salle de bibliothèque) et les locaux de la garderie.
- ⇒ **Pauline Kergomard** : Les deux halls en maternelle et élémentaire, la salle d'arts plastiques, une salle de classe et les locaux de la garderie au RDC ainsi que l'espace ludothèque au première étage.

### ***Le déroulement de la pause méridienne :***

Chaque jour, des ateliers sont proposés aux enfants par l'équipe d'animation et des intervenants extérieurs en fonction des projets. L'organisation est différente sur les deux sites :

#### Groupe scolaire Pauline Kergomard :

Deux services de restauration ont été mis en place, ce qui nécessite d'adapter les animations de la pause méridienne à cette contrainte.

Les maternels et les CP mangent dès 12h et ont un temps d'animation de 13h10 à 13h50 pour ceux qui ne font pas la sieste. Les élémentaires déjeunent à 12h50. Ils bénéficient d'un temps d'animation surtout avant le repas, à partir de 12h10.

Groupe scolaire Chateaubriand : Les enfants déjeunent tous à midi. Le temps d'animation a lieu à partir de 13h10.

Organisation générale commune aux deux sites : des ateliers seront proposés tout au long de la semaine sans inscription en amont: atelier ludothèque (tous les jours), jeux d'extérieurs ou intérieurs, lecture de conte ou encore atelier "jeux de gestes" pour les maternels.

Pour les ateliers avec des intervenants extérieurs (Espace Jeunes, EMDG, AGORA...) les inscriptions se font en fin de cantine à Chateaubriand, sur la cour à Pauline Kergomard.

Depuis l'année dernière, la participation aux ateliers se fait sans inscription de la part des parents. Des modifications pour les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ayant été effectuées, nous devons adapter notre organisation.

**L'enfant a aussi la possibilité de faire des jeux libres sur la cour ou de ne rien faire. Dans tous les cas, les enfants participent aux animations parce qu'ils en font le choix. Ils sont toujours sous la surveillance d'un adulte.**

De la même façon que les temps d'accueil du matin et du soir, la pause méridienne doit être propice à la détente.

A 12h00 et 13h45, un système de pointage est mis en place sur chaque site pour s'assurer de la présence de tous les enfants afin de passer le relais à l'équipe enseignante.

#### ***Les moyens humains :***

L'équipe est ajustée en fonction de l'effectif (besoin ponctuel de renfort). L'équipe d'animation des ALSH périscolaires est renforcée par d'autres agents de la commune (animateurs de l'espace jeunesse, ATSEM et personnel de surveillance de la cantine).

8 personnes interviennent à Chateaubriand et 9 à Pauline Kergomard. Une partie d'entre elles assure la surveillance de cour.

Les animateurs assurent les ateliers en respectant le taux d'encadrement (10 enfants par ateliers en maternelle et 14 en élémentaire).

#### ***Les moyens financiers :***

Un budget est prévu pour les intervenants extérieurs et pour l'achat du matériel.

## **B- Le projet d'animation des accueils de loisirs périscolaires**

Des animations seront définies au fur et à mesure de l'année entre chaque période de vacances scolaires.

**Le P'tit Périsco** (journal des élèves) va être reconduit cette année. Il s'inscrit pleinement dans notre fil conducteur et a plu aux enfants et aux équipes périscolaires. 2 parutions sont prévues pour le moment (février et pour juin). Les dates de parutions pourraient être avancées si les enfants proposent assez de contenu. Cet atelier est réalisé sur des temps

informels pendant la pause méridienne ou la garderie par les animateurs périscolaires et les enfants.

Différents intervenants extérieurs ou associations interviendront sur le temps de pause méridienne et sur les garderies :

**L'Agora** participera à l'animation de la pause méridienne:

- Des bénévoles de la cyber-commune proposeront aux enfants des petits jeux informatiques, dessins, au premier trimestre le lundi à partir du 3 novembre (après les vacances de la Toussaint). De janvier à Février, une bénévole interviendrait le lundi sur du Digiscrap (scrapbooking par ordinateur).
- L'animatrice famille propose d'intervenir le mardi toute l'année autour de l'Art du cirque. De mi-septembre aux vacances de la Toussaint : atelier jonglage avec des foulards. Des vacances de la Toussaint à Noël : fabrication de balles de jonglage puis apprentissage de la jonglerie.
- Un projet "Langue des signes" permettra de découvrir une forme de langage permettant d'être compris par tous. Les animations auront lieu le lundi pendant la pause méridienne. Cet atelier s'adresse à tous les enfants. Pour être profitable, ce projet doit s'inscrire dans la durée et la régularité. L'animatrice interviendrait toute l'année et pourrait ainsi toucher un public diversifié.

**La médiathèque** intervient sur les ALSH périscolaires pour faire découvrir le livre. Cette année, a été mis en place un projet Kamishibai. L'atelier a lieu le jeudi midi sur la pause méridienne des 2 sites. Les enfants vont créer une histoire ou s'inspirer de comptines pour créer leur histoire. L'atelier a été proposé jusqu'aux vacances de Noël. Une mise en forme est prévue avec un intervenant extérieur pour la réalisation des dessins. Les Kamishibai ainsi créés (1 par site) seront mis à la disposition des écoles et de la Guilthèque.

### **L'Espace Jeunes**

Les 3 animateurs interviennent sur la pause méridienne à raison de 2h chacun par semaine. Ils proposent des ateliers autour du sport : hockey, scratch ball, jeux de ballons, ainsi qu'un atelier jeux de société...

**L'Ecole de Musique et de danse** intervient 20 heures aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres:

- Sur les temps de garderie avec la présentation d'instruments (saxophone, clarinette, trompette, bombarde et cornemuse)
- Sur la pause méridienne avec les thèmes suivants : la mer et ses sons ; les différentes alarmes ; jeux de guidage ; illustrations sonores d'un film ; mouvements de danse sur ambiances sonores.

### **La semaine du goût**

En lien avec la semaine du goût, des animations seront proposées sur les ALSH périscolaires.

### **La fête des garderies**

Ce moment en fin d'année permet aux enfants inscrits toute l'année à la garderie de se réunir autour d'un grand jeu ou d'un spectacle et d'une exposition des photos réalisées dans l'année par l'équipe d'animation. Ce temps fort permet aux familles de se retrouver autour des animations et également aux parents et à l'équipe d'encadrement d'échanger dans un autre cadre.

### **C- Le Temps de récré-goûter**

Suite aux nouveaux rythmes scolaires et aux nouveaux horaires de classe, le temps du récré-goûter a été mis en place à la rentrée 2014-2015. Il s'agit d'un moment de transition mis en place de 16h15 à 17h00 sur lesite, entre la fin de l'école et le départ des enfants à la garderie ou à la maison. Ils sont encadrés par les équipes d'animation périscolaires et de l'espace jeunes.

Un goûter équilibré est proposé aux enfants, avec tout au long de l'année des temps forts et des goûters à thème. Dans un souci de bien-être, les enfants goûtent de manière échelonnée.

Pendant  $\frac{3}{4}$  d'heure, les enfants jouent librement ou de manière encadrée et prennent le goûter.

**Chaque année le PEDT sera enrichi par le projet pédagogique de l'année en cours et il intégrera les développements inscrits au Contrat Enfance jeunesse 2015 2018**

### **V Des partenaires fédérés au sein du Comité de Pilotage:**

Structure de pilotage :

|  |                         |  |
|--|-------------------------|--|
| Adjointe aux affaires scolaires              | Responsable du Pilotage | Isabelle NEDELEC<br>Ville de Guilers<br>16 rue Charles de Gaulle<br>02.98 .07.61.52<br>ville@mairie-guilers.fr |
| Directrice du Pôle Vie Locale et Citoyenneté | Pilotage technique      | Marie-Anne FAUDEIL<br>Ville de Guilers<br>16 rue Charles de Gaulle   |

|                           |                      |   |
|---------------------------|----------------------|---|
|                           |                      | 02.98 .07.61.52<br>marie-anne.fauveil@mairie-guilers.fr                                       |
| Coordination périscolaire | Pilotage pédagogique | Coordinatrice périscolaire<br>Ville de Guilers<br>16 rue Charles de Gaulle<br>02.98 .07.61.52 |

| <b>Partenaires du PEDT</b>      | <b>Représentants</b>   |
|---------------------------------|--|
| Ville de Guilers                | Maire<br>Adjointe aux affaires scolaires<br>Responsable du Pôle Vie Locale et Citoyenneté<br>Responsable du service scolaire<br>Coordinatrice Enfance, Coordinateur Jeunesse<br>Représentant personnel Ecoles Chateaubriand<br>Représentant personnel GS Pauline Kergomard |
| Ecole Pauline Kergomard         | Directeur<br>Représentants de l'APE<br>Représentants du Conseil d'école  |
| Ecole maternelle Chateaubriand  | Directrice<br>Représentants de l'APE<br>Représentants du Conseil d'école   |
| Ecole élémentaire Chateaubriand | Directeur<br>Représentants de l'APE<br>Représentants du Conseil d'école  |
| Ecole Sainte Thérèse            | Directeur<br>Représentants de l'APEL   |

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
|                                     | Représentants OGEC                                 |
| Amicale Laïque « les Flamboyants »  | Mme la Présidente                                  |
| Inspection de l'Education nationale | Madame l'inspectrice de circonscription Brest Nord |
| DDCS                                | Représentant DDCS                                  |
| CAF                                 | Madame Catherine LERHMAN                           |
| L'AGORA                             | Monsieur Vincent BROUDIN                           |
| Ecole de Musique et de danse        | Monsieur LINSOLAS                                  |

En dehors de ces membres permanents, seront associées les associations culturelles et sportives. La liste n'étant pas limitative, le comité de pilotage se laisse le droit d'inviter tout partenaire potentiel lors de la création de groupes de travail.

Ce comité de pilotage a pour mission principalement de :

- poursuivre la mise en place de l'application de la réforme pour les écoles de la Ville de Guilers
- favoriser l'implication des associations locales dans les activités périscolaires
- participer à l'élaboration du projet éducatif territorial
- mettre en place une évaluation des activités prévues au PEDT et de procéder aux corrections, si besoin est, et d'apporter des adaptations.
- nourrir l'écriture du PEDT tout au long de l'année

## **VI- Eléments prévus dans l'évaluation du projet :**

### **A – Les Intervenants**

- réunion hebdomadaire prévue avec les responsables sur site et la coordinatrice scolaire et périscolaire
- temps de concertation et d'évaluation avec les agents intervenant sur l'ensemble des temps périscolaires
- temps de concertation et d'évaluation avec les associations intervenant sur les temps périscolaires

### **B – Les Parents et/ou usagers**

- Les parents pourront faire remonter leurs remarques via l'adresse mail « periscolaire@mairie-guilers.fr ».
- En fin d'année une évaluation sera faite auprès des enfants.
- Une communication développée à l'intention des familles

### **C- Périodicité des réunions du COPIL**

Le COPIL se réunira une fois par an au minimum. Cette réunion permettra de poser l'évaluation de l'année écoulée et apportera des corrections si besoin.

En amont de ces réunions annuelles, un bilan sera adressé aux conseils d'école.

Les comptes rendus des réunions du COPIL seront accessibles via le site de la ville aux parents d'élèves.

### **D - Indicateurs retenus :**

L'ensemble de ces bilans devront répondre aux objectifs éducatifs visés et à la qualité escomptée des activités:

#### ***Indicateurs quantitatifs :***

- nombre d'inscrits et de participants
- progression des associations intervenantes
- Evaluation du coût des activités par élève

#### ***Indicateurs qualitatifs :***

- contenus des activités
- qualités des intervenants
- dialogue quotidien et remontée des informations à la coordinatrice qui reste à l'écoute des besoins

## **E - Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant**

Le PEDT pourra être modifié et enrichi par le biais d'avenants notamment en y ajoutant les projets pédagogiques des ALSH et les développements du nouveau CEJ ou tout autre document.

### **Signataires**

Monsieur Le Préfet

Monsieur Le Maire

Pierre OGOR

Madame L'inspectrice D'Académie

Directrice Académique des services de l'Education Nationale

Le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales du Finistère